



MAIRIE DE LACENAS

Le CDG69 propose un certain nombre de missions qu'il réalise, via la mise à disposition d'experts, pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent. Certaines de ces missions spécifiques donnent lieu à l'établissement de convention pour la durée de la mission.

D'autres s'inscrivent dans la durée, permettant aux adhérents de faire appel aux services du CDG tout au long de l'année. Il s'agit des missions suivantes :

- Médecine préventive,
- Médecine statutaire et de contrôle
- Mission d'inspection hygiène et sécurité,
- Conseil en droit des collectivités,
- Mission d'assistante sociale¹,
- Mission d'archivage pluriannuel,
- Mission en matière de retraite dans le cadre du traitement des cohortes
- Mission d'intérim.

Pour ces missions, dites à adhésion pluriannuelle, le cdg69 propose désormais la conclusion d'une convention unique, d'une durée de 3 années et renouvelable une fois.

Le processus d'adhésion est simplifié : chaque collectivité qui souhaite bénéficier d'une ou de plusieurs missions signe la convention unique. Elle choisit ensuite la ou les missions qu'elle souhaite en signant l'annexe 1. Enfin, elle signe les annexes correspondantes qui précisent les modalités de mise en œuvre des missions que le cdg69 va réaliser pour son compte.

La gestion des missions est améliorée : une fois la convention et ses annexes signées, la collectivité peut solliciter le cdg69 pendant toute la durée de la convention (3 ans renouvelable une fois). Pendant toute cette durée, elle peut décider d'adhérer à de nouvelles missions ou d'en arrêter. En cas de nouvelles adhésions, la mission sera réalisée pour la durée restante de la convention unique. Aux termes des 6 années, une nouvelle convention sera proposée.

La commune bénéficie actuellement des missions suivantes :

- Adhésion conseil en droit des collectivités
- Adhésion à la mission cohortes retraites
- Adhésion à la mission de médecine préventive

La signature de la nouvelle convention et de ses annexes mettra fin aux conventions en cours avec le CDG69 qui deviendront caduques.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le CGCT,

Considérant que le CDG69 propose des missions correspondant au besoin de la collectivité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Article 1^{er}** : **APPROUVE** l'adhésion à la convention unique du CDG69 pour bénéficier des missions proposées par ce dernier à compter du 1^{er} janvier 2022 et pour une durée de 3 années renouvelable une fois par tacite reconduction et de dire que cette convention unique remplace les éventuelles conventions en cours avec le cdg69 et relatives aux missions visées,
- **Article 2** : **CHOISIT** d'adhérer aux missions suivantes :



MAIRIE DE LACENAS

Nom de la mission	Tarif annuel
Adhésion conseil en droit des collectivités	0.90€/habitant
Adhésion à la mission cohortes retraites	35 à 70€/dossiers
Adhésion à la mission de médecine préventive	80€/agent

- **Article 3** : **AUTORISE** l'autorité territoriale à signer la convention unique ainsi que ses annexes,
- **Article 4** : **INSCRIT** les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais au chapitre du budget prévu à cet effet.

3 - ABROGATION DE LA DELIBERATION 2021-39 – VALIDATION DES ORIENTATIONS DES AMENAGEMENTS DE PLACES DE PARKING

Rapporteur : Madame Catherine RABOURDIN

Madame le Maire explique qu'une délibération référencée N°2021-039 portant sur la validation des orientations des aménagements de places de parking a été prise par erreur lors du Conseil Municipal du 6 septembre 2021 alors qu'elle n'a pas été soumise au vote du Conseil Municipal.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'abroger la délibération 2021-039 portant sur ce sujet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **ABROGE** la délibération n°2021-039 portant sur les aménagements de places de parking.

4 - VALIDATION DES ORIENTATIONS DES AMENAGEMENTS DU CENTRE BOURG

Rapporteur : Madame Catherine RABOURDIN

Madame le Maire rappelle qu'il a été présenté, lors des Conseils Municipaux du 30/08/21 et 06/09/21, différentes options en matière d'aménagement du centre bourg.

Après divers échanges, il a été évoqué :

- Le choix d'aménager l'espace devant la mairie
- La suppression du stationnement et aménagement de la place de l'église visant à favoriser les déplacements piétons.
- Création d'un ilot central place des Anciens Combattants.
- Le choix d'aménager un parking de 40 places

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de voter le projet afin que le maître d'œuvre puisse avancer dans la rédaction du DCE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **VALIDE** l'orientation portant sur les aménagements de places de parking comme énoncé ci-dessus.



MAIRIE DE LACENAS

5 - REMBOURSEMENT FRAIS DE BILLETS DE TRAIN – CONGRES DES MAIRES

Rapporteur : Madame Catherine RABOURDIN

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'elle a procédé au règlement de 3 billets de train pour le Congrès des Maires d'un montant de 261.00€ et demande au Conseil Municipal de bien vouloir voter le remboursement des frais engagés en sa faveur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTE** Le remboursement des frais engagés d'un montant de 261 euros en faveur de Madame le Maire pour la réservation des billets de train du Congrès des Maires.

6 - MODIFICATION DES STATUTS DU SYDER

Rapporteur : M. Laurent VILGICQUEL

M. VILGICQUEL informe le Conseil Municipal que le SYDER a transmis en date du 19 Août 2021, une modification de ses statuts avec un document complet s'y référant, le dossier étant à la disposition des élus en mairie. Ces modifications détaillent les compétences du SYDER permettant une meilleure lisibilité. M. VILGICQUEL présente la modification des statuts adoptée par le SYDER concernant de nouvelles compétences :

- ◆ Production et distribution de chaleur et de froid,
- ◆ Mobilité propre (IRVE, stations d'avitaillement gaz, production et distribution d'hydrogène...,
- ◆ Production d'électricité par photovoltaïque et autres moyens,
- ◆ Maîtrise de la demande d'énergie,
- ◆ Gestion des nouvelles installations de production d'énergie,
- ◆ Animation des plans climat air énergie territoriaux (CAET).

Pour ces nouveaux statuts, le SYDER demande l'adoption par ses communes membres dont Lacenas. Il est précisé que ces nouvelles compétences sont optionnelles et que chaque commune peut ne pas adhérer pour ces compétences.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur la modification des statuts du SYDER telle que proposée et approuvée par délibération du SYDER en date du 22 juin 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la modification des statuts du SYDER telle que proposée et approuvée par délibération du SYDER en date du 22 juin 2021,
- **ADOpte** les nouveaux statuts du SYDER tels qu'annexés à la présente délibération.

7 - LE PAIN DE VIE – DEMANDE D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de son rendez-vous avec le représentant de la boulangerie PAIN DE VIE.



MAIRIE DE LACENAS

Dans le cadre de son projet de création d'un commerce artisanal de boulangerie et de cuisine traiteur, M. GENETIER, le propriétaire, souhaite déposer auprès de la Région Rhône-Alpes un dossier de demande de financement correspondant au dispositif *"solution région performance globale – financer mon investissement "commerce et artisanat"*.

Le PAIN DE VIE a présenté un montant des dépenses éligibles à hauteur de 49 694€ HT.

La subvention accordée par la Région serait chiffrée à hauteur de 20% maximum des dépenses éligibles, devant être compris entre 10 000 et 50 000 euros HT. Dans le cas présent, la participation pour la Région Rhône-Alpes s'élève à 9 938.80€ et pour la commune 4 969.40€ HT.

Pour que cette subvention soit accordée par la Région Rhône-Alpes, la commune doit cofinancer le projet d'au moins 10% des dépenses éligibles soit 4 969.40€ HT.

M. GENETIER nous a informé que son dossier a été déposé le 29 septembre 2021.

Madame le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal d'exprimer son opinion et de bien vouloir voter l'attribution d'une subvention de 10% du montant des dépenses éligibles soit 4 969.40€/HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **avec 8 voix contre, 1 voix pour et 5 abstentions** :

- **DECIDE** de répondre défavorablement à la demande de subvention sollicitée par le PAIN DE VIE au titre du financement correspondant au dispositif *"solution région performance globale – financer mon investissement "commerce et artisanat"*.

QUESTIONS DIVERSES

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Mme le Maire informe les élus qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été reçue pour laquelle il n'a pas été fait usage du droit de préemption, à savoir :

- ✓ La vente d'une habitation cadastrée B157/B158 au 31 Route du Bois Luti - appartenant à M. DHEILLY Joffrey et Mme MALBRANQUE Aurélia.

CENTRE DE VACCINATION L'ESCALE A ARNAS

Le centre est ouvert 3 jours par semaine. Réservation sur le site Doctolib.

HALLOWEEN

Lacenas met en avant la fête d'halloween le dimanche 31 octobre 2021. Une promenade autonome des enfants sous la responsabilité des parents est programmée de 17 heures à 18 heures.

Afin de respecter le voisinage, une affiche pour décorer les portes des maisons seront remises aux habitants souhaitant offrir des bonbons aux enfants.

Le Comité des Fêtes sera présent pour assurer la prévention auprès des automobilistes entrant dans le village.



MAIRIE DE LACENAS

Une tombola et « une boom des sorciers » aura lieu à la salle d'animation de 18 heures à 19 heures, toujours sous la responsabilité des parents, et un ticket de tombola sera offert à l'entrée pour chaque enfant.

LES CONSCRITS 22/23/24 OCTOBRE 2021

Le programme des conscrits :

❖ **Le vendredi soir 22 Octobre 2021**

Retraite aux flambeaux à partir de 19H30 (cuvage/école)

Fermeture du parking des boules et de l'école.

20H30 Vin d'honneur à l'extérieur du cuvage.

❖ **Samedi 23 Octobre**

9H30 messe suivie d'un repas et de la remise des cocardes à 15 heures pour les 10 ans.

21H30 bal sur invitation - fin du bal 3 heures du matin.

❖ **Dimanche 24 Octobre**

9H30 photos au cuvage, suivi d'un vin d'honneur.

14H00 banquet des conscrits sur invitation.

REUNION PARTICIPATION CITOYENNE

Suite à la réunion participation citoyenne qui s'est déroulée en présence de la gendarmerie le 17 Septembre 2021, une dizaine de candidatures ont été reçues en mairie et communiquées la gendarmerie.

CHORALE DE LACENAS

M. PORRECA informe le Conseil Municipal qu'ils ont actuellement 12 personnes inscrites. Un premier cours d'essai aura lieu le 13/10/21.

LE CONSERVATOIRE VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAONE

Le conservatoire se déplacera du 10 Novembre 2021 au 2 février 2022 sur la commune de Lacenas. Les ateliers proposés auront lieu dans la maison des associations les mercredis de 9H30 à 10H30. 11 sessions ont été programmées.

Durant ces ateliers, les enfants pratiqueront la flûte traversière et le violon à partir de chansons populaires et pourront s'initier à la musique de façon ludique par le chant, la danse et les jeux musicaux.

Pour la première séance, les parents qui le souhaitent pourront être accueillis pour un moment musical partagé.

Ces ateliers sont réservés aux enfants âgés de 5 à 7 ans.

LA CEREMONIE DES JUSTES

Une cérémonie de remise de médaille et de diplôme, à titre posthume, à Monsieur René RAYMOND est organisée le le Dimanche 17 Octobre 2021 par le Comité YAD VASHEM et la mairie en présence de :

- Madame Delphine GAMBURG, ministre représentante de l'Ambassade d'Israël en France,
- Monsieur PERRUT, député
- Monsieur GUILLOTEAU, Président du Département
- Monsieur RONZIERE, Président de l'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône,
- Madame Arielle KRIEF, représentante de l'Association des descendants des justes et déléguée du Comité Français YAD VASHEM
- La famille de Monsieur Reymond et de Monsieur SEILIGMANN.



MAIRIE DE LACENAS

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21 heures.

La prochaine réunion du conseil est fixée au lundi 15 Novembre 2021.

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

2021-040	NOMINATION D'UN DELEGUE CNAS (COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE)
2021-041	ADHESION AUX MISSIONS PLURIANNUELLES PROPOSEES PAR LE CDG 69 DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION UNIQUE
2021-042	ABROGATION DE LA DELIBERATION 2021-39 – VALIDATION DES ORIENTATIONS DES AMENAGEMENTS DE PLACES DE PARKING
2021-043	VALIDATION DES ORIENTATIONS DES AMENAGEMENTS DU CENTRE BOURG
2021-044	REMBOURSEMENT FRAIS DE BILLETS DE TRAIN – CONGRES DES MAIRES
2021-045	MODIFICATION DES STATUTS DU SYDER
2021-046	LE PAIN DE VIE – DEMANDE D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION